

PROJET **PEDAGOGIQUE**

2026/2027



ACCUEIL
PERISCOLAIRE
Site OTTMARSHEIM

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique	04
2. La SPL	05
3. Territoire d'intervention et contexte local	06
4. Publics visés	08
5. Comités d'usagers	09
6. PEDT et Projet éducatif	09
7. Certification « Quali'loisirs »	13

II. Présentation du site

1. Historique	15
2. Diagnostic	15
3. Contexte	16
4. Principales missions	16
5. Publics accueillis	16
6. Locaux	17

III. Objectifs **20**

1. Objectifs généraux
2. Objectifs intermédiaires
3. Objectifs opérationnels

IV. Encadrement **31**

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil	35
1. Place de l'enfant	35
2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants	35
a. Visites / accueils préalables,	
b. Organisation spécifique en début d'année scolaire,	
c. Intégration en cours d'année	
3. Accueil des enfants en situation de handicap	36
4. Relation avec les familles	38
5. Santé / hygiène	39
6. Activités	39
7. Transport	40
8. Vie quotidienne	41
9. Rythme de la journée (temps d'accueil)	43
 VI. Relation avec les partenaires	 45
 VII. Modalités d'évaluation	 46
 <u>ANNEXES</u>	 47
• Annexe 1 : Grille tarifaire	
• Annexe 2 : Programme	
• Annexe 3 : Journée type	
• Annexe 4 : Règlement de fonctionnement	
• Annexe 5 : Projet de fonctionnement	

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Une présidente : Madame MEHLEN Josiane
- Une directrice générale : Madame SCHROEDER Christophe

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille. La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes, parcours de santé, aire de jeux.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale :

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Buta chimie, Euro glas.

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
< 3 ans (2013-2015)	44	22	55	27	33	36
De 3 à 5 ans (2012-2010)	31	27	60	33	59	38
De 6 à 10 ans (2009-2005)	88	54	106	58	99	65
De 11 à 17 ans (2004-1998)	179	85	116	116	116	72

	Total
< 3 ans (2013-2015)	217
De 3 à 5 ans (2012-2010)	248
De 6 à 10 ans (2009-2005)	470
De 11 à 17 ans (2004-1998)	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd'hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 348 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg / Petit-Landau, 96 sur Ottmarsheim et 95 sur Bantzenheim / Chalampé. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- D'exprimer les besoins des usagers,
- D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque

Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses

principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités

Et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Vivre en collectivité et s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

7. Certification « Quali'loisirs »

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents. Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE

- 1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.
- 1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.
- 1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

PREVENTION ET SECURITE

- 2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.
- 2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.
- 2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES

- 3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.
- 3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.
- 3.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE

- 4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.
- 4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.

4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

LOCAUX

5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.

5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.

5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

EQUIPE D'ENCADREMENT

6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.

6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.

6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

RELATION AVEC LES FAMILLES

7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.

7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.

7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

COMMUNICATION

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

8.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

II. Présentation du site

1. Historique

L'accueil périscolaire à Ottmarsheim est issu de la concrétisation d'un projet de la Communauté de Communes PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Suite à une enquête sur la commune courant 2000, il avait été décidé d'ouvrir une structure Périscolaire dans les locaux de la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2001, gérée par une Maison des Jeunes et de la Culture, sous la Fédération des MJC 68.

Il s'agissait d'un marché de prestation de services par lequel la Communauté de Communes souhaitait confier au prestataire retenu l'organisation et la gestion des activités périscolaires et de centres de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim.

Il a été géré de 2001 (agrément d'une vingtaine d'enfants) à fin 2013, par l'Association MJC avant d'être repris par la SPLEA au 1^{er} janvier 2014.

L'agrément de ce site périscolaire est passé d'une vingtaine d'enfants en 2001 à 88 en 2021/2022 sur la pause méridienne, 48 places les soirs et 33 places les mercredis.

2. Diagnostic

Cette année, 166 enfants sont scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim, à savoir :

- Maternels : 61 enfants inscrits en Ecole maternelle
 - Elémentaires : 105 enfants inscrits à l'Ecole Maurice et Katia KRAFT
 - Petite/moyenne section monolingue :
 - Moyenne/grande section bilingue :
 - 5 groupes classes répartis entre les bilingues et les monolingues
 - Ouverture d'une classe ULIS pour 11 enfants de 6 à 11 ans
- (Certaines classes avec différents niveaux de classe)

3. Contexte

Pour la rentrée 2026/2027, l'accueil périscolaire est ouvert du lundi au vendredi :

- Pause méridienne : de 11h30 à 13h30
- Le soir : de 16h à 18h30
- Le mercredi :
 - Journée : de 7h à 18h30 (accueil entre 7h00 et 9h00)
 - Matin + midi : de 7h à 13h30
 - Après-midi : de 13h30 à 18h30 (accueil à partir de 16h30)
- Aide Personnalisée Complémentaire : mise en place courant octobre par les établissements scolaires selon un calendrier précis

4. Principales missions

La mission principale de l'accueil de loisirs est de proposer aux familles un mode de garde sécurisant et accueillant où la prise en charge de l'enfant est quotidiennement réfléchi afin de garantir aux familles un accueil de qualité.

L'enfant doit se sentir à l'aise et le parent rassuré de le savoir dans cette structure car n'oublions pas que dans confier, il y a confiance.

Le personnel formé accompagne les enfants au quotidien et s'assure de toujours donner du sens à l'action menée.

Cf. projet éducatif

5. Publics accueillis

Pour l'année scolaire 2026/2027, l'agrément est de 96 enfants de 3 à 11 ans pour l'accueil sur le temps périscolaire, réparti comme suit, entre 30 et 40 places de maternels (maximum) et entre 45 et 55 places d'élémentaires.

Les demandes pour cette année sont plus importantes les midis, notamment mardi et jeudi midi, ainsi que la priorité donnée aux élèves de la classe ULIS, 9 ou 10 réguliers sur les temps méridiens.

Les soirs : 44 places (généralement 22 maternels pour 22 élémentaires) et 30 places le mercredi (harmonisation cette année entre les tranches d'âge).

6. Locaux

L'accueil de loisirs à Ottmarsheim se situe au centre du village, à proximité des deux écoles et face au collège.

C'est un bâtiment plain-pied de 883 m², avec un espace extérieur fort appréciable, qui comprend :

Une partie « enfantine »

Un sas d'entrée : des panneaux d'affichage renseignant les familles sur les activités du moment, des articles de presse concernant la structure, les inscriptions aux ateliers de création, les différentes activités et manifestations, un banc et des sur chaussures à mettre avant d'entrer et du gel mains désinfectant.

Un couloir : des rangées de crochets avec des étiquettes nominatives pour chaque enfant, répartis par classes et par école. Des étagères afin de poser leurs petites affaires.

Des sanitaires : plusieurs tailles de cuvettes et d'urinoirs favorisant l'autonomie des enfants, il en est de même pour les vasques pour le lavage des mains. Principe de détecteur de mouvement lorsqu'un enfant pénètre dans les toilettes.

Un réfectoire : la capacité maximale est de 90 enfants.

Une paroi mobile permettant de scinder cet espace, un coin réservé à la cantine, un autre aux jeux enfantins (billard, baby-foot, coins jeux divers), un espace plus important séparé par des armoires rouges- 55 enfants pour les plus de 6 ans sur du mobilier adapté avec deux tailles de chaises- 24 places pour les 3-4 ans avec des tables colorées et des petites chaises assorties et une table plus grande pour les 5 ans- enfin une cuisine pédagogique pour les mercredis (une estrade à taille d'enfant leur permettant de cuisiner comme des grands aux côtés de l'animatrice). Alternance de

services (PS/MS et les GS avec les CM1/CM2 séparés dans l'espace, ensuite les CP/CE2 au second service).

La salle des artistes :

Espace consacré aux 3/5 ans avec des lits empilables, des livres et des poufs de lecture, des tapis et des bancs de motricités, des jeux calmes. Un système de veilleuse multicolore pour les siestes. Une étagère ouverte aux couleurs pasteltes remplie de jeux en libre accès. Une malle « Snoezelen » à disposition avec un animateur.

La salle Cool'zone :

Espace des 9/11 ans, réservé aux jeux de société et à la lecture sur les créneaux de midi et consacrée à l'aide aux devoirs les soirs de semaine. Des tables harmonieuses, des tailles de chaises variées pour s'amuser ou comprendre une leçon, un espace calme et studieux. Des armoires vert pastel sont disponibles renfermant les jeux de société spécifiques à cette tranche d'âge. Salle calme pour faire ses devoirs.

La salle est notamment dédiée aux plus de 9 ans afin de leur « laisser » un espace à eux, un coin « défouloir » (boîte éducative) permettra à certains d'extérioriser leur colère du jour.

La salle de la Bricole :

Salle prévue exclusivement pour les ateliers bricolages, activités manuelles en tous genres (peinture, dessins, collages...) pour toutes les tranches d'âges.

De grandes armoires murales sont réservées aux animatrices, l'ensemble du matériel d'activités manuelles y est rangé. En libre-service, pour les enfants, des feutres, crayons, feuilles, pochoirs...

La salle des z'anims :

Réservée à l'équipe d'encadrement pour les réunions ou pour les temps de pause- une salle d'archives s'y trouve également.

Un photocopieur est à leur disposition, un vidéo projecteur est disponible pour la mise en place de projets, un espace « café ».

Une partie « salariés » (porte fermée)

Des sanitaires adultes :

Ainsi qu'une douche permettant l'accès à un éventuel fauteuil roulant.

Une buanderie :

Lieu où sont installés la machine à laver et le sèche-linge (les serviettes en tissu des enfants sont lavées deux fois par semaine, les torchons, lavettes et autres linges de service ou de nettoyage au quotidien).

Des vestiaires homme et femme :

Équipés de bancs et d'un lavabo ainsi qu'une rangée de vestiaires métalliques au nom des salariés.

Une cuisine :

Attenante aux deux espaces équipés (cuisine pédagogique et réfectoire) aux normes en vigueur, carrelée et munie de meubles et appareils en inox, une chambre froide, un lave-vaisselle professionnel ainsi qu'une remise en température.

Un accès donnant sur l'extérieur pour la livraison des denrées par le traiteur ainsi qu'un local poubelle (poubelles pour les ordures et 3 poubelles pour favoriser le tri sélectif au sein de la structure), enfin une réserve (étagères de rangement).

Les extérieurs et espace de rangement :

Consacré aux jeux d'extérieurs, du matériel sportif, de jardinage et de camping et de l'ensemble des malles pédagogiques et des jeux servant davantage en ACM.

Des salons de jardin en bois sous la terrasse couverte qui contourne le bâtiment.

Un compost et un abri pour le minibus de la société.

Une aire de jeux fixe pour les enfants de 3 à 8 ans.

Deux jeux directement peints sur le revêtement extérieur- un jeu des petits chevaux et une marelle.

III. Objectifs

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

PROPOSER, EN TOUTE SECURITE, UN MODE DE GARDE DE QUALITE, UN TEMPS DE DETENTE ET UNE COUPURE PAR RAPPORT AU TEMPS SCOLAIRE		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Garantir du personnel compétent, de qualité qui se forme régulièrement	• Se sentir en sécurité et en confiance auprès du personnel encadrant	• Comportement des enfants (se confient-ils, se sentent-ils rassurés ? en confiance ?) • Résultats enquêtes • Humeur du jour
<u>Moyens :</u> • Participation du personnel à diverses formations (sur l'enfant, sur la sécurité : PSC1, SST, le handicap...) et de nouvelles formations en interne sur des thématiques enfantines • Être disponible et à l'écoute de l'enfant, proposer des activités variés et adaptés aux âges et rythmes du public accueilli • Mise en place de référent par groupe d'âge		

Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies, ses besoins, tout en garantissant le libre choix (<i>selon évolution des protocoles actuels</i>) Permettre à l'enfant de passer un moment agréable, de détente, rassurant en compagnie des animateurs / dans l'attente de ses parents	• Pouvoir s'exprimer et choisir son activité/jeu • Se détendre, se reposer • Participer à diverses activités et découvertes	• Les enfants s'expriment-ils ? • Se sentent-ils libres d'accéder aux différents jeux/espaces de jeux ? • Sont-ils détendus ? La salle de repos est-elle investie ? • Proposent-ils des activités ? • Qualité des retrouvailles avec le parent (communication) • Résultats enquête • Humeur du jour
<u>Moyens :</u> • Aménagement de l'espace (coins de jeux, coins calme...) • Variété des jeux et lieux (symbolique, construction, lectures...) • Variété des activités proposées • Boîte à suggestion, café des parents (La parent 'aise), temps convivial avec les familles (soirée jeux) • Être à son écoute • Mur d'expression		

PERMETTRE A L'ENFANT DE VIVRE UN TEMPS DE LOISIRS, DE VACANCES,
DE PLAISIR

<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Accueillir les enfants dans un cadre agréable en leur permettant de participer à divers jeux/activités Veiller à la variété des activités proposées Garantir une souplesse dans le rythme de la journée	• S'intéresser à divers jeux/activités • Prendre du plaisir et partager un temps de loisirs au sein de la collectivité • Prendre le temps de vivre son mercredi « récréatif », prendre le temps	• Les enfants trouvent-ils tous un jeu ? une occupation ? de l'amusement ? des rires ? • Y a-t-il des échanges entre eux ? • Demandent-ils à prolonger le temps libre/calme ? • Comportement des enfants ? • Etat de fatigue

Moyens :

- Aménagement des espaces de jeux (variété des espaces + jeux)
- Varier temps d'activités dirigées/libres
- Être à l'écoute des enfants
- Favoriser les relations entre les enfants
- Veillez à la diversité des activités proposées
- Grands jeux : animateurs déguisés
- Souplesse dans le rythme de la journée (adaptation de l'équipe d'animation)

OUVRIR L'ENFANT SUR SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET
L'ENCOURAGER A SON RESPECT

<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté	• Apprendre à éviter le gaspillage (garant des quantités servies dans son assiette, feuilles essuie-mains, dessins...) • Découvrir et prendre les réflexes quant aux notions de tri	• Gaspillage : restes dans les assiettes, papiers essuie-mains ? • Implication des enfants au service (base du volontariat) liée à la quantité servie/gaspillée

Moyens :

- Mise en place de « chefs du service »
- Solliciter les familles pour la récupération de « brouillons » qui pourront être utilisés comme papiers dessins
- Mise en place de bacs à tri (papiers, plastiques...)
- Sensibiliser les enfants au non-gaspillage, campagne de prévention du non-gaspillage alimentaire et de la pesée des déchets avec Api Restauration

PERMETTRE A L'ENFANT D'APPROFONDIR SES CONNAISSANCES ET DE
DEVELOPPER SA CURIOSITE DANS LES DOMAINES CULTURELS,
ARTISTIQUES ET SPORTIFS

<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Mettre en place un projet d'animation (partenariat avec les Médiathèques locales, l'EHPAD de Bantzenheim, la Ludothèque) Proposer un projet autour de la lecture et du goût des livres	• Découvrir et s'intéresser à diverses activités sportives, manuelles, culinaires... • S'initier à diverses activités « nouvelles » • Donner (ou redonner) envie de lire aux enfants	• Sont-ils motivés par les activités, veulent-ils changer le programme ? • Le projet d'animation a-t-il abouti ? • Mise en place d'une boîte à livres ? Ou « hôpital des livres », les enfants prennent-ils le temps de lire ?
<u>Moyens :</u> • Rencontre avec les personnes âgées pour des après-midis thématiques • Variété des activités proposées (sorties, manuelles, sportives...)		

DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT DANS LE RESPECT DES BESOINS ET DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE AGE		
<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Veiller au rythme et besoins en fonction des tranches d'âges Impliquer les enfants dans les tâches de la vie quotidienne Sensibiliser les enfants aux règles d'hygiène Encourager l'autonomie	• Pouvoir manger à son rythme • S'organiser au sein de la collectivité pour faciliter le service • Être attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes • Être acteur lors des tâches de la vie quotidienne • Être autonome (habillage, rangement de ses affaires...) • Pouvoir se reposer	• Qualité et durée des temps de repas • S'impliquent-ils dans les tâches de la vie quotidienne ? • Sont-ils attentifs aux règles d'hygiène (réflexe de se laver les mains avant le repas, après les WC, après mouchage... ?) • Etat du couloir et des casiers ? • Sont-ils détendus, reposés ?
<u>Moyens :</u>		

• Séparation des salles de repas (petits/grands) • Mise en place d'une organisation et des outils ludiques pour les tâches de la vie quotidienne • Autonomie à table (se servir seul...) • Casier individuel + photo de l'enfant + chaussons + espace • Boîte à doudous • Mise en place d'affichages ludiques pour encourager aux règles d'hygiène • Accompagnement des plus petits à la sieste		
PERMETTRE A L'ENFANT D'ETRE ACTEUR		
<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Encourager les enfants à faire leurs propres choix Laisser la place à la spontanéité Permettre aux enfants de s'exprimer et de se sentir reconnu, écouté au sein de la collectivité	• Pouvoir s'exprimer au sein de la collectivité, exprimer ses ressentis, besoins, sa créativité	• Peuvent-ils tous s'exprimer ? • Le mur d'expression est-il investi ? • Humeur du jour : tous les enfants s'expriment-ils ? • Se sentent-ils écoutés ? • Résultats enquêtes • Boîtes à suggestions investies ?
<u>Moyens :</u> • Mur d'expression • Sondage pour proposition d'activités pour les mercredis + AL		

- Humeur du jour (sous forme diverse selon âges)
- Disponibilité de l'animateur
- Mise en place d'une boîte à suggestions (parents + enfants)

FAVORISER LA CREATIVITE DE L'ENFANT

<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectif opérationnel</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Mettre en place des lieux + outils favorisant la créativité de l'enfant Laisser la place à la spontanéité de l'enfant	• Imaginer, construire, créer, rêver, s'exprimer	• Qualité et quantité des productions ? • Les enfants investissent les différents coins de jeux ? • Sont-ils dans le « faire semblant », jeux de rôles ?
<u>Moyens :</u> • Variété des jeux/activités proposés • Place aux jeux symboliques (dinettes, costumes, miroirs...) • Valorisation des créations des enfants		

ASSURER LA COEDUCATION

CREER DES LIENS AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS ENTOURANT L'ENFANT		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels (Pour l'équipe encadrante)</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Créer des liens avec le corps enseignant et les familles	• Tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les familles • Transmettre les informations relatives à la journée de leur enfant • Favoriser les bonnes relations avec le corps enseignant afin de garantir le lien entre les familles et l'école	• Temps de communication avec les familles (organisation de réunions, de temps d'échanges) • Qualité et nombres d'échanges avec le corps enseignant + familles • Satisfaction des familles quant au bien-être de leur enfant
<u>Moyens :</u> • Liens et communication avec les familles (prendre le temps pour les échanges/transmissions) • Rencontre des familles lors de l'inscription (notamment les nouveaux) • Mise à disposition des différents documents d'information (projets pédagogiques, éducatifs, site internet...) • Mise en place d'une boîte à suggestions et de temps conviviaux • Transmissions avec les écoles et communication		

CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE ET LA SOCIALISATION

FAVORISER LA TOLERANCE, L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITE ET LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITE : RESPECT DES DIFFERENCES, DU BIEN ETRE DES AUTRES, DE L'AUTORITE ET DES REGLES DE VIE		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Favoriser l'esprit d'entraide ainsi que l'empathie	Être à l'écoute des autres, entraide	- Ont-ils le réflexe d'aider un enfant en difficulté (habillage, service repas...) - Vont-ils aider les adultes (pousser le chariot, ...)
<u>Moyens :</u> - Discours et attitude de l'adulte - Outils de communication (humeur du jour, boîte à suggestions...)		
FAVORISER LES ECHANGES ET LES EXPERIENCES ENTRE LES ENFANTS		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>

Créer un lieu d'échange et de communication	• Echanger, partager des avis, des conversations, des temps de jeux • Respecter la parole de chacun	• S'écoutent-ils ? niveau sonore dans les différentes salles ? • Y a-t-il de nombreux échanges ?
<u>Moyens :</u> • Discours et attitude de l'adulte • Aménagement de l'espace (disposition des tables + espaces de jeux) • Aménagement différent entre le temps périscolaire et les temps d'accueils de loisirs (optimisation des espaces)		

IV. Encadrement

L'équipe permanente de l'accueil périscolaire est composée de 11 personnes :

7 animatrices :

- CACHET Vanessa (BAFA, PSC1)
- LEOCADIE Liliana (CAP AEPE)
- MAIER Marion (BPJEPS APT et UC direction en cours)
- RAUCH Stéphanie (BAFA, BAPAAAT)
- GILBART Sylvie (BAFA, CAP Petite Enfance, PSC1/SST)
- MEYER Audrey (Famille d'accueil, PSC1, BAFA)
- KAR Ferya (BAFA, PSC1)
- MEYER Yana (CAP PE en apprentissage)
- JEROME Kelyan (BAFA)
- DUFOUR Jessica (diplôme EJE) sur temps méridiens

1 directrice adjointe :

- MAIER Marion (BPJEPS APT et UC direction en cours)

2 agents de service :

- BOTTON Jenna : formation PRAP/HACCP
- AZENKED Khyra

1 directrice :

- TROTTEIN Julie (BAFA, BAFD, BPJEPS LTP, PSC1/SST, assistante sanitaire, tutrice des stagiaires), DEJEPS ASEC.

Missions des différents membres du personnel

_La directrice et le directrice adjointe :

- Mission 1
 - Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou de bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention
 - Exercer, par délégation du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines
 - Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation
 - Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur
- Mission 2
 - Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif
 - Concevoir et développer les projets. Evaluer les actions
 - Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement
- Mission 3
 - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
 - Accueil des nouveaux salariés et stagiaires (mission de tutorat)

_L'équipe d'animation :

- Mission 1
 - Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
 - Encadrer les enfants sur les différents temps de la journée
- Mission 2
 - Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la société

- Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur
- Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers
- Mission 3
 - Participer à la vie de la structure

_Les agents de service :

- Mission 1
 - Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples
 - Préviend les anomalies courantes
 - Veille au respect des normes HACCP
 - Se charge de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)
- Mission 2
 - Participer au respect des lieux
- Mission 3
 - Assurer un accompagnement éducatif lors des repas

Depuis plusieurs années, nous accueillons divers stagiaires au sein de notre service :

- Stages de découverte collège (3^{ème})
- Stage proposé par le Pôle emploi dans le cadre d'une reconversion
- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne
- DUT Carrières Sociales/ BPJEPS/ CEJEPS

Afin d'accueillir au mieux ces stagiaires, un travail sur le rôle de formateur a été nécessaire au sein de notre équipe. En effet, même dans le cadre d'un simple stage de découverte, il est important de pouvoir mettre en œuvre des outils et attitudes appropriés afin de garantir le meilleur accompagnement possible. Cela demande du

temps et de l'énergie pour les deux parties (stagiaires + formateur). Le formateur va être amené à analyser sa pratique voire à la requestionner.

● Rôle du formateur :

- Accueillir le stagiaire et lui donner les moyens de réussir ses missions
- Suivre les projets de stage et actions éducatives
- Evaluer le stagiaire, ses compétences et acquis
- Rencontrer le formateur école
- Favoriser son intégration au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des enfants
- Assurer un suivi régulier, évaluer la qualité du travail effectué
- Mettre en confiance le stagiaire par son écoute et sa disponibilité
- S'autoriser à sortir de la routine, à bousculer les temps d'accueil
- Rassurer et encourager le stagiaire sur ses capacités
- Conseiller le stagiaire sur son projet professionnel

Définition générale :

« La relation éducative est ce lien de dépendance et d'influence réciproque qui permet d'assurer la formation et le développement des êtres humains. Dans le cadre familial, la relation éducative entre parents et enfants transmet les modèles de comportement, de façon de faire, de sentir, d'agir qui marquent le devenir de tout être humain dans son histoire personnelle. Dans le cadre social, la relation éducative entre un enfant et un éducateur de métier modèle le développement de l'être humain selon les valeurs et idéaux collectifs de la société »

Cela signifie, dans nos accueils de loisirs et d'autant plus en collectivité, la relation qui s'installe entre les individus (enfants entre eux, mais également enfants et encadrants) sur les notions de savoir-vivre (mise en place de règles en collectivité pour la sécurité et le bien-être de tous), notion de partage, l'apprentissage du respect, la communication bienveillante, l'éducation à l'alimentation.

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil Périscolaire

1.Place de l'enfant

L'accueil en collectivité est un mode de garde courant à l'heure actuelle.

Tout comme l'école qui a un fonctionnement particulier et des règles précises, il en va de même pour les structures d'accueil collectif, qui pour favoriser un moment adapté et sécurisant, doit mettre en place des règles de vie, tout en mettant en avant le rythme de l'enfant et sa place au sein du mode de garde.

Chaque enfant de 3 à 11 ans doit pouvoir « trouver » sa place dans ce nouvel espace, être entendu, être respecté.

Chaque personnel fera en sorte d'être à l'écoute de l'enfant, de garantir sa sécurité, de le respecter, d'employer des mots simples et de faire en sorte que son langage soit approprié.

Les enfants restant en moyenne 5 à 6h30 heures par jour au périscolaire (8 à 10h le mercredi), notre objectif principal est de faire en sorte que leur vie quotidienne soit la plus enrichissante possible. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir les jeunes enfants dans un environnement sain, stable, affectueux et stimulant. L'accueil périscolaire comme lieu d'éveil, de curiosité, de stimulation a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de permettre un développement harmonieux sur les plans physique, affectif et intellectuel. A travers la vie collective, elle favorise la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

2.Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants

a. Visites / accueils préalables :

Lors des inscriptions courant mars (de l'année qui précède la venue de l'enfant), les parents ont la possibilité de visiter la structure avec un animateur qui explique le fonctionnement de manière sommaire en précisant la possibilité de venir à la réunion de rentrée (septembre) ; entre temps, il y a les Portes ouvertes du site, évènement incontournable et convivial de notre accueil

ADAPTATION : moment d'adaptation début septembre pour les nouveaux arrivants avec présentation de l'outil Kouki et la mascotte, visite des locaux et accueil des nouveaux enfants (comptines, coloriages et moment convivial avec la famille), objectif de faire une transition en douceur pour la rentrée et donner des premiers repères aux enfants entre le départ des multi et la reprise école + accueil de loisirs.

b. Organisation spécifique en début d'année scolaire :

Dans les premiers jours de rentrée scolaire, moment difficile pour les « nouveaux », les règles de vie sont explicitées par des dessins et/ou affiches créés par les plus grands ; nous lisons également le livre KOUKI (diffusé lors des inscriptions) permettant de rappeler le fonctionnement grâce à la mascotte.

Chaque nouvelle famille a également été reçue en rendez-vous pour la mise en place du contrat de garde et un premier échange par la directrice de site.

c. Intégration en cours d'année :

Si une inscription arrive en cours d'année, nous prenons un temps différent avec les parents et l'enfant pour visiter les lieux, se rencontrer et expliquer le fonctionnement de manière plus détaillée, la réunion de rentrée étant passée ; nous essayons ainsi de privilégier un accueil plus individualisé permettant à l'enfant de trouver ses marques rapidement et nous en parlons en équipe

Pour un nouveau salarié, lecture avec et pour le salarié de documents liés à la démarche qualité, suivi avec le salarié de son évolution par des temps d'échanges réguliers et la mise en place d'objectifs et de missions liés à son poste de travail, désignation d'un tuteur.

3. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Le rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence paru le 22 mars 2019 qui porte sur les moyens d'améliorer la qualité de nos accueils de la petite enfance (reprise pour les 3-11 ans)

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale. Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-different.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative de l'accueil périscolaire de Ottmarsheim ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils et chaque année, nous tentons de continuer à nous former à cette thématique. De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (=centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun, voir plaquette) a été mis en place.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

+ présence au sein des équipes de l'AMP (Prescillia) notamment sur les temps méridiens et apports de conseils et d'outils pédagogiques.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF dans le cadre des fonds publics et territoire. Dans ce cadre, une AMP (Aide Médico-Psychologique) est embauchée pour venir en aide des animateur encadrants des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des enfants. Par ailleurs, une formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants, et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants. Enfin, une professionnelle spécialisée externe à nos services intervient auprès des enfants en situation de handicap.

4.Relation avec les familles

Principal objectif :

Favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, faire participer les familles à la vie du centre

- Rencontre des familles lors de l'inscription et visite des locaux/réunion de rentrée
- Disponibilité de toute l'équipe et une personne d'accueil chaque soir (alternance entre Julie et Noa)
- Animateur référent par tranche d'âges (Céline pour les maternels, Sylvie pour les élémentaires, Sabrina pour les GS/CP- passerelle entre les deux âges et Kim qui représente un relai entre le passage Multi et Périscolaire grâce à son double poste

S'assurer que les parents sont informés

- Mise à disposition du projet pédagogique et éducatif et du Projet Pédagogique (affichage et disponible dans le hall)

- Lecture et signature du règlement intérieur
- Diffusion des plannings d'activités
- Affichage régulier de panneaux photos (vie collective, activités, sorties...)
- Veiller à une attitude bienveillante (tenue et vocabulaire corrects)
- Mise en place d'une boîte à suggestions (enfants et parents)
- Favoriser des échanges et privilégier de s'entretenir dans un espace à part (bureau) selon la discussion à avoir
- Mise en place de la « Parent 'aise » deux fois/an pour favoriser la convivialité et les échanges ; idem lors de la diffusion des enquêtes « familles » proposer un moment d'échanges à la borne en diffusant les enquêtes de satisfaction

Charte de bienveillance, mise en place à la rentrée 2018/19 et document intégré à nos dossiers d'inscription

5.Santé / hygiène

Assistant sanitaire : TROTTEIN Julie

Responsable des trousse de secours : MAIER Marion

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé minimum au PSC1 et 4 salariés au SST) est en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmerie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors d'une sortie ainsi que le classeur des fiches sanitaires.

Les trousse sont disponibles à la borne de l'accueil pédagogique et dans l'armoire (bureau de l'adjoint).

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes proposées par Jeunesse et Sport et au document « GUID -12 » de la démarche qualité. Elles sont vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe est en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

6.Activités

Deux activités/soir sont proposées par l'équipe, au choix des enfants. Décision prise en équipe afin de favoriser les enfants souhaitant profiter d'une activité cadrée, mais laissant la possibilité aux autres de jouer « librement », sous la surveillance d'un animateur.

Notion de « libre choix » : cette façon de laisser l'enfant « choisir » permet de donner une certaine « part » de pouvoir à l'enfant pour l'aider dans son développement affectif.

Les activités sont manuelles, ludiques, culturelles, sportives ou organisées dans le cadre d'un projet telle que la décoration du réfectoire.

La notion de « libre choix » permet ainsi aux enfants, notamment aux plus grands, de faire leurs devoirs, de discuter avec leurs amis, d'être plus autonomes.

Ces activités sont mises en place après le goûter jusqu'à 17h30 maximum, plage horaire la plus demandée, afin que les enfants aient le temps de profiter de l'activité sans frustration du départ. Les enfants peuvent faire leurs devoirs calmement le lundi et le jeudi (dans la salle dédiée), quand l'ensemble des enfants ont terminé, la salle est réservée aux plus de 8 ans.

7.Transport

La SPL Enfance et Animation possède 4 minibus. Ces véhicules permettent de se déplacer dans le cadre de diverses sorties.

Lors des trajets à pied (proximité des écoles), les taux d'encadrement doivent être respectés.

Le personnel d'encadrement se munit de la liste des enfants, d'une trousse de secours ainsi que d'un baudrier fluorescent.

L'équipe est composée de 4 personnes pour les maternels (40 enfants maximum) et de 4 personnes pour les élémentaires (56 enfants maximum).

Lors des sorties, la responsabilité de la directrice ou de l'adjoint est de vérifier que le transporteur remplit toutes les obligations établies par la réglementation.

Si besoin, le minibus de la société sera utilisé selon les conditions suivantes : l'équipe respectera la réglementation en vigueur et le code de la route (un enfant de moins de 10 ans et de moins de 30 kilos doit aller à l'arrière, dans un rehausseur et être attaché). Une autorisation parentale sera ainsi incluse dans chaque dossier d'inscription. Il en est de même pour un éventuel trajet en voiture personnelle (assurance professionnelle).

8.Vie quotidienne

L'accueil dans la structure :

La structure constitue une réponse adaptée à une demande d'accueil et de garde collective de mineurs formulée par les parents.

L'accueil doit permettre d'effectuer une transition souple entre la vie familiale et la vie au centre. L'équipe doit donc adapter son action en fonction de circonstances particulières (parents séparés, difficulté à « laisser partir »).

Pour cela, la structure demeure à l'écoute des enfants, dans la mesure où elle favorisera leur bien-être et leur équilibre, répondre à leur questionnement.

L'accueil est un moment délicat où l'enfant quitte ses parents pour aller en collectivité. C'est donc un moment privilégié qui doit être adapté à chaque enfant, selon son âge, ses besoins, son vécu ; création de la « maison à doudous » pour faciliter l'adaptation des plus jeunes et les rassurer.

Amener l'enfant dans la structure, présenter ce que l'enfant peut faire au sein des locaux.

Respecter le rythme de chacun en mettant en place différents pôles : arrivée en douceur, petit déjeuner si besoin (matin), coin lecture ou prolongement du repos (AL).

La restauration

- La cuisine se situe au même niveau que la salle de réfectoire et respecte les normes des services vétérinaires, ainsi que la réglementation HACCP.
- La restauration est assurée par un traiteur (Petites Papilles à DIDENHEIM) qui, au quotidien, livrera les plats (en liaison froide) en cuisine afin que l'agent de service puisse se charger de la conservation et de la distribution au moment du repas.

- Il est important de séparer, dans l'espace, les circuits du propre et du sale, de limiter les déplacements et d'assurer le respect des températures.
- L'équipe veille au respect de l'équilibre alimentaire et tentera de sensibiliser les enfants au goût (cela signifie que nous servirons de tout aux enfants sans pour autant les forcer à tout manger).
- Des plats témoins sont réalisés pour la traçabilité des denrées.
- Respect des régimes alimentaires particuliers : possibilité de commander des repas sans viande. Pour d'autres allergies alimentaires (ou intolérance au gluten par exemple ou sans œuf), un repas médicalisé livré par le traiteur est possible.
- Les menus de la semaine sont disponibles à la structure (nous les recevons toutes les six semaines).
- Concernant les repas, ces derniers ne sont pas considérés comme un avantage en nature pour les salariés de la structure ayant une action pédagogique auprès des enfants sur ce temps méridien, mais comme une nécessité de service.

De manière ponctuelle, les enfants ont le plaisir de pique-niquer, de découvrir un buffet (froid/chaud) ou des repas thématiques (semaine du goût, végétarien, produits issus de l'agriculture biologique...), des repas fait « maison » les mercredis ou en accueil de loisirs.

Les enfants sont par table de six (éventuellement avec un animateur), le mobilier est adapté aux petits notamment (qui mangeront dans un espace différent de celui des élémentaires). Nous fonctionnons en deux services : les maternels, ensuite les CP/CM2 au second service.

Les 7-11 ans aident au service, débarrasseront la vaisselle et l'un d'entre eux nettoie la table.

Les animateurs tentent de sensibiliser les enfants au goût en leur faisant goûter l'ensemble des aliments, le fromage et les desserts sont en libre-service (sous forme d'un buffet). L'entrée n'est pas obligatoire, nous demandons aux enfants de manger deux aliments sur trois pour le plat principal.

Les animateurs veillent à la gestion du niveau sonore et tenteront de faire du repas, un moment de partage, de convivialité et d'échanges.

Ils sont également disponibles, bienveillants et créent une ambiance conviviale afin d'avoir un comportement modélisable.

Ils adoptent un langage adapté.

A la fin du repas, avant le retour aux écoles, mise en place du « Exprime-toi » : outil permettant de recueillir le sentiment des enfants sur le vécu de ce moment de pause méridienne.

Un forum est mis en place sur des moments comme les mercredis, une boîte à idées disponible dans le couloir pour les enfants et à l'entrée pour les parents (boîte à suggestions).

Voir photos du « Exprime-toi » en annexe.

Le temps dit « calme »

Par « calme », l'équipe pense surtout à un moment de détente et/ou de repos, aussi indispensable pour un enfant de 3 ans que pour les plus grands (mais sous d'autres formes). Il doit être pris en compte pour permettre à l'enfant de « se poser ».

Durant la période scolaire, il se traduit par un temps libre, avant ou après le repas, moment durant lequel l'enfant fait ce qu'il a plaisir à faire (dessin, lecture, jeux).

Les mercredis, nous instaurons ce temps calme après le repas, avant de faire une activité sportive ou culturelle... les plus jeunes peuvent se reposer si nécessaire dans la salle des rêveurs.

Le goûter de 16h15 à 16h45 :

Après l'école, nous prenons le temps de partager un moment de convivialité avec les enfants sous forme d'un goûter. Les goûters d'anniversaire sont les bienvenus !

Un roulement de divers goûters est mis en place (fromage, pain chocolat, yaourts, fruits, à thème...).

Un jour de la semaine, mise en place d'un goûter « maison » afin de leur faire découvrir de nouvelles saveurs, voir locales.

Les mesures éco-responsables :

Nous souhaitons sensibiliser les enfants à la notion de tri à travers diverses activités ludiques ou en mettant en place divers outils liés à cette thématique.

L'objectif étant que les enfants deviennent acteurs de cette démarche écocitoyenne et au respect de l'environnement à travers le tri, cela fera également du lien avec la campagne anti-gaspillage menée par le groupe des élémentaires et via notre traiteur.

Ainsi nous mettrons également en place :

- éviter de gaspiller l'eau (remplissage des cruches)
- bac à papiers/cartons à la borne d'accueil
- poubelles de tri (local poubelle) : verre, plastiques, cartons
- être vigilant sur le fait d'éteindre les lumières en quittant une pièce
- veiller à l'utilisation des essuie-mains (affichage ludique)
- solliciter les parents quant à la récupération de papier « brouillon » utilisé pour papier dessin
- réaliser des affichages ludiques pour la sensibilisation enfants + familles
- veiller à la quantité servie lors des repas pour éviter le gaspillage alimentaire

9. Rythme de la journée (temps d'accueil)

Midi :

Les enfants sont cherchés aux écoles à 11h30 à pied (2 groupes d'animateurs, 4 pour les maternels selon effectifs et 4 pour les élémentaires)

Passage aux sanitaires (lavage des mains et passage aux toilettes)

Repas de 12h00 à 12h45 (1^{er} service pour les maternels) et 12h15 à 13h00 environ (CP/CM2) permettant ainsi une arrivée échelonnée dans le réfectoire et un niveau sonore plus agréable.

Temps libre et/ou d'activités : répartition dans les différentes salles et par coins jeux (roulement par tranches d'âges) – lecture, jeux de société, coloriages, jeux d'extérieur, baby-foot.

Retour aux écoles à 13h15 (ouvertures des écoles à 13h20).

Soir :

Transfert des enfants à 16h00 à pied (idem pause méridienne)

Accompagnement aux devoirs les lundi et jeudi avec mise à disposition d'une salle calme après le goûter et ce durant environ 30 minutes et à la demande des parents.
Proposition de deux activités diverses (ludiques, sportives, culturelles... ou en lien avec un projet en cours au choix des enfants
Ou jeux, coloriages, temps libre... sous l'œil averti des animateurs (fermeture 18h30).

VI. Relations avec les partenaires

Durant l'année, divers partenariats sont mis en place, permettant de monter des projets, de créer du lien afin d'amener de nouvelles activités et/ou de nouveaux outils au service de l'enfant.

Dans cette optique, le site d'Ottmarsheim travaille avec les Médiathèques et Ludothèques du secteur pour le prêt de livres, de jeux et/ou des spectacles en lien avec les fêtes du calendrier et visant notre public (exemple : prêt régulier de jeux de société autour de thématiques pour les mercredis).

Nous mettons en place deux séjours courts, dont 1 séjour « passerelle » entre les enfants et les adolescents (Animation Jeunesse Territoriale), et des thématiques préconisées par la CAF tels que les activités et/ou sports de nature.

VII. Modalités d'évaluation

L'objectif d'un système de pilotage est de fiabiliser les informations et de veiller à l'application des objectifs décidés par les équipes et découlant du Projet Educatif de la société.

Afin d'évaluer notre travail, de vérifier que nos objectifs soient atteints et permettre ainsi de prendre du recul et améliorer le service, et/ou les modalités d'action, chaque accueil fait l'objet d'une Fiche Projet, respectant des délais, préconisant un détail des objectifs mis en place et les modalités d'évaluation de l'accueil concerné.

L'évaluation se fait ainsi à travers l'outil cité ci-dessous « la fiche projet » qui permet de :

- Déterminer les objectifs et les indicateurs de réussite
- Vérifier l'atteinte ou non des objectifs fixés et pourquoi ?
- Analyser la pertinence, la cohérence, l'efficience et l'efficacité
- Reprendre les points forts et faibles du projet
- De prévoir des perspectives et des points d'amélioration

L'évaluation se fait donc en amont (observations et constats), pendant le projet (suivi, enquêtes de satisfaction, recueil quotidien des enfants), après (reprise de la fiche projet dans sa globalité). Evaluation à réajuster en cours d'année.

LES ANNEXES